Plan canicule

Du 1er juin au 30 septembre, la veille saisonnière du plan national canicule est activé sur le territoire national.



Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule peuvent être dangereuses pour la santé surtout chez les personnes les plus à risque.

Vous êtes isolé et avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap ?

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place une cellule d'urgence qui sera activée en cas de chaleurs extrêmes. Pour en bénéficier, vous pouvez vous inscrire auprès du CCAS.

Le service contactera, en toute confidentialité, les personnes qui en auront fait la demande afin de vérifier qu'elles vont bien.

Liens utiles
Formulaire en ligne pour s'inscrire au registre canicule
Vague de chaleur : les recommandations sanitaires du ministère
Contact

Renseignements

ccas@magny-les-hameaux.fr

01 39 44 71 18